



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères

762.3-0 – EUMETSAT 1/17

**Notification aux Etats parties à la Convention portant création d'une
Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT),
conclue à Genève le 24 mai 1983**

PROTOCOLE RELATIF AUX PRIVILEGES ET IMMUNITES

Retrait d'une réserve par la République portugaise

Le 2 février 2017, la République portugaise a retiré la réserve formulée à l'occasion de son adhésion au Protocole du 1^{er} décembre 1986 relatif aux privilèges et immunités d'EUMETSAT en ce qui concerne l'article 10 lettre g du Protocole.

Les autres réserves de la République portugaise concernant l'article 5 paragraphe 1, l'article 10 lettre h et l'article 23 du Protocole sont maintenues.

La présente notification est adressée par le depositaire (www.dfae.admin.ch/depositaire) aux Etats parties, en application de l'article 24, paragraphe 2, du Protocole.

Berne, le 8 février 2017

